LAROCHE & ASSOCIÉS
PARIS | MELUN | SÉNART

Notaires de France

ATTESTATION

JE SOUSSIGNEE Maître Virginie LE GALLO Notaire, membre de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée "Laroche & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à MELUN (Seine et Marne) 3, Boulevard Gambetta, atteste être chargée du règlement de la succession de :

PERSONNE DECEDEE

Monsieur Serge Alphonse Michel GUION, en son vivant retraité, demeurant à DAMMARIE-LES-LYS (77190) 67 allée Gustave Courbet.

Né à AUCH (32000), le 21 novembre 1955.

Veuf de Madame Martine Josiane JULLIEN et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à VILLEJUIF (94800), le 24 octobre 2024.

ABSENCE DE DISPOSITION DE DERNIÈRES VOLONTÉS

Il n'est pas connu de disposition testamentaire ou autre à cause de mort émanant de la personne décédée.

DÉVOLUTION SUCCESSORALE

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Héritier

Monsieur Michaël Jérémy GUION, chef d'entreprise, demeurant à MELUN (77000) 3 Ter rue de l'Ecluse.

Né à AUCH (32000) le 27 avril 1978.

Ayant conclu avec Madame Anne-Sophie Lyliane Martine KREBS un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 27 octobre 2008, enregistré au greffe du tribunal d'instance de MELUN le 28 octobre 2008.

Contrat non modifié depuis lors, ainsi déclaré.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

***L'UNIQUE ENFANT DU DÉFUNT**, issu de son union avec son conjoint prédécédé.*

QUALITES HEREDITAIRES

Monsieur Michaël GUION est habile à se dire et porter seul héritier de Monsieur Serge GUION, son père susnommé, pour le tout.

NOTORIETE

L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par mon ministère le 18 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Virginie LE GALLO

Fait à MELUN
Le 18 décembre 2024

